

À envoyer en recommandé avec demande d'acté de réception afin notamment de pouvoir calculer de délai prévu à la procédure

ARRÊTÉ DE MISE EN DEMEURE
AU NOM DE (en fonction de l'autorité compétente)

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.422-1, L.480-1, R.480-3, L.481-1, L.481-2 et L.481-3 ;

Vu le règlement national d'urbanisme ;

ou

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le jj/mm/aaaa ;

ou

Vu la carte communale approuvé le jj/mm/aaaa ;

Vu le procès-verbal du jj/mm/aaaa établi par nom et prénom du verbalisateur ;

Vu la lettre d'information préalable du jj/mm/aaaa adressée à nom du contrevenant à la mise en place d'astreinte administrative et réceptionnée le jj/mm/aaaa ;

Considérant que nom du contrevenant a procédé à des travaux d'urbanisme en méconnaissance de la réglementation en vigueur à (adresse), consistant en (descriptif des faits) ;

Considérant que ces travaux ont été réalisés sans autorisation ;

ou

Considérant les travaux réalisés ne sont pas conformes à (la déclaration préalable ou au permis de construire, d'aménager ou de démolir) ;

Considérant que nom du contrevenant a été destinataire d'un courrier de procédure contradictoire notifié le (date notification RAR) l'invitant à présenter ses observations dans un délai de (délai) ;

Considérant que nom du contrevenant n'a pas formulé d'observations dans le délai imparti ;

ou

Considérant que nom du contrevenant a fait valoir que «observations» ;

Considérant que ces observations ne sont pas de nature à remettre question en la matérialité des faits ;

Considérant que ces observations ne sont pas de nature à remettre question la prise d'un arrêté de mise en demeure au titre du L.481-1 du CU ;

Considérant que les faits sont (nature/consistance de l'infraction constatée) et que les moyens d'y remédier sont (les qualifier afin de motiver le choix du délai accordé) ;

Considérant qu'au regard de la nature de l'infraction constatée et des moyens d'y remédier, le délai de mise en conformité peut donc être fixé à XXXX jours (ou mois) ;

Considérant que l'astreinte assortie à un arrêté de mise en demeure présente la garantie de la réalisation des travaux dans le délai imparti ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} :

Nom du contrevenant est mis(e) en demeure de :

- procéder aux opérations nécessaires à la mise en conformité de la construction, de l'aménagement, de l'installation ou des travaux en cause aux dispositions dont la méconnaissance a été constatée ;

ou

- procéder à la remise en état initial du site avec retrait, démolition des constructions ou installations mises en cause ;

- de déposer une demande d'autorisation (ou /) une déclaration préalable visant à la régularisation de la construction, de l'aménagement, de l'installation ou des travaux en cause dans le délai de ...
jours/mois.

Article 2 :

Nom du contrevenant sera redevable d'une astreinte d'un montant journalier de **XXXX** euros par jour si à compter du délai imparti, par la mise en demeure, de **XXXX jours**, il n'aura pas été satisfait aux mesures prescrites dans la présente décision.

L'astreinte courra jusqu'à ce que **(nom du contrevenant)** ait justifié de l'exécution des opérations nécessaires à la remise en état du site en cause.

Article 3 :

Le présent arrêté est notifié à **nom du contrevenant**.

La copie de cet arrêté sera transmise au préfet de la Corrèze et au procureur de la République près le tribunal judiciaire de **XXXX**.

Fait à ..., le **jj/mm/aaaa**
(nom, prénom, qualité et signature de l'autorité compétente)

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'autorité signataire ou contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges - 2 Cr Bugeaud, 87000 Limoges dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Le recours contentieux peut être déposé par voie électronique sur la plate-forme internet « www.telerecours.fr ».